

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté modificatif n° 62/93/SPCG à l'arrêté n° 62/89/SPCG du 1er décembre 1962 portant convocation de l'Assemblée Territoriale: en session budgétaire .

n° 62/89/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1962

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro
31 décembre 1962

VISAS

Vul décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des, attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 39

Vul l'arrêté n° 62/82/SPCG du 23 octobre 1962 fixant la date limite d'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée Territoriale en 1962

Vul l'arrêté n° 62/89/SPEG du 17 décembre 1962 portant ouverture de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S. en session budgétaire

Vul l'arrêté n° 62/92/SSG du 5 décembre 1962 modifiant l'arrêté n° 62/82/SPCG du 23 octobre 1962 fixant la date limite d'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée Territoriale en 1962

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 5 décembre 1962.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 62/89/SPCG du 1er décembre 1962 sus-visé est modifié comme suit: Au lieu de : «Art. 1er. — L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis est convoquée en session budgétaire le lundi 10 décembre 1969, à 9 heures, en son siège.» Lire : « Art.1er. — L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis est convoquée en session budgétaire le mercredi 12 décembre 1962, à 9 heures, en son siège. »

Pour le Chef du Territoire en congé :des Affaires courantes et urgentes du Territoire,Le Secrétaire Général chargé de l'ExpéditionPrésident du Conseil de Gouvernementpar délégation,Maurice LEVALLOIS.Par le Chef du Territoire,Président dû Conseil de Gouvernement :Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement,ALI AREF BOURHAN.